



D'ici fin 2019, le Pôle des Eco-Industries fusionnera avec Aquitaine Croissance Verte

jeudi 4 juillet 2019, par [lpe](#)

Le 28 juin 2019, le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) basé à La Crèche (79) et le Pôle Eco-Industries (basé à Poitiers) ont organisé leurs assemblées générales en un même lieu, au Centre des Congrès de Jonzac. Conscients de leurs interventions complémentaires en faveur de la transition énergétique et écologique, les deux associations ont décidé d'unir leurs forces pour proposer aux acteurs économiques et représentants des territoires de Nouvelle-Aquitaine, une journée dédiée à la transition écologique.

D'ici la fin de l'année 2019, le Pôle Eco-Industries fusionnera avec Aquitaine Croissance Verte, son homologue Aquitain. D'ici quelques mois, le Pôle Environnement basé à Limoges devrait également rejoindre la nouvelle structure permettant ainsi la création d'un réseau d'acteurs dédiés à la transition écologique en Nouvelle-Aquitaine réunissant plus de 200 membres.

Créé en 2005, le Pôle Éco-Industries est un réseau d'acteurs (83 adhérents fin 2018) engagés dans les domaines de la **transition énergétique** et de l'**économie circulaire**. Il réunit des représentants des filières vertes, des entreprises et territoires éco-responsables, des acteurs de la recherche et de la formation, mais également plusieurs réseaux professionnels intéressés pour travailler sur les sujets de l'économie circulaire. Il était le maître d'ouvrage du Salon de la Croissance Verte devenu, après la fusion des Régions, **Forum Croissance Verte**.

Le Pôle Éco-Industries a pour vocation de soutenir, accompagner et promouvoir le développement de la filière éco-industrielle et de toute entreprise qui souhaite progresser sur la gestion de ses ressources : matières premières, eau, énergies, déchets, organisation, conception.

Il favorise la création et le développement d'entreprises et projets innovants, s'inscrivant dans les valeurs de l'économie circulaire et de la transition énergétique.

Pour assurer une mise en oeuvre opérationnelle de ses actions, le Pôle Éco-Industries dispose d'expertises dans une majorité de domaines liés à l'économie circulaire et à la transition énergétique (à ce titre, il emploie 6 personnes) :

- Économie circulaire
- Éco-conception / Éco-innovation
- Efficacité énergétique
- Efficacité matière
- Écologie Industrielle et Territoriale

- 1,45 million d'€ de financements publics ont été mobilisés pour les adhérents en 2018.

- 67 entreprises accompagnées en 2018

- 323 tonnes/an de déchets évitées

- 135 t/an de déchets valorisées

- 10.2 GWh/an économisés
- 900 000 € /an économisés

Plusieurs programmes d'accompagnement individuels, collectifs ou de territoire ont été menés par les équipes du Pôle : démarche [BECOME](#) (Business d'ECO-innovation et Marketing d'Entreprise), "PACTE -10% de déchets en 1 an", animation partagée du réseau des acteurs régionaux de l'économie circulaire : RECITA... tous les projets en cours ou réalisés sont à consulter [en suivant ce lien](#).

Plus : www.pole-ecoindustries.fr